

Demandes de subventions et de dons

Chez AbbVie Canada, notre objectif en matière de subventions et de dons est de privilégier les organismes et les projets qui sont voués à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Canadiens.

Comment nous acheminer une demande de subvention ou de don

Envoyez-nous une lettre de demande ou une proposition signée incluant les éléments suivants à subvention-grant@abbvie.com :

- Le nom du demandeur clairement identifié au moyen d'un en-tête de lettre officiel
- Le nom complet de l'établissement ou de l'organisation à inscrire sur le bordereau de paiement
- Une description de l'événement ou de l'initiative, y compris
 - Le public visé
 - La date ou la plage de dates
 - La maladie ou l'affection visée, s'il a lieu
 - Le but ou l'objectif
 - Tout autre renseignement pertinent
- Le montant global des fonds demandés
- Un budget détaillé permettant à notre Comité de subventions et de dons de comprendre comment les fonds seront utilisés
- Si vous sollicitez des fonds auprès d'autres sources ou auprès d'AbbVie Canada uniquement
- Le nom de votre personne ressource principale chez AbbVie (si vous en avez une), uniquement à des fins d'information
- Le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance

Comment nous allons traiter votre demande

1. Votre demande sera reçue par courriel à l'adresse subvention-grant@abbvie.com
2. Nous vérifierons votre demande et vous aviserons si la demande est complète ou si des informations doivent être ajoutées
3. La demande complète fera l'objet d'un examen par le Comité des subventions et des dons
4. Nous vous ferons part de la décision du Comité
5. Si la demande est approuvée, un accord juridique électronique sera envoyé pour être signé au nom de l'établissement ou de l'organisation qui figure sur le bordereau de paiement

6. Lorsque l'accord sera signé, un paiement sera émis par AbbVie Canada (si la demande est approuvée)
7. Nous allons communiquer avec vous par la suite afin de confirmer comment les fonds ont été utilisés

Types de demandes qui ne seront pas retenus pour des subventions et des dons

- Demandes qui n'appuient pas des initiatives de partage des connaissances médicales ou scientifiques pouvant profiter aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'au milieu des soins de santé du pays
- Demandes pour des activités qui sont terminées ou qui ont déjà eu lieu
- Demandes pour des activités sociales ou de divertissement, ou des événements sportifs
- Demandes pour des activités à caractère religieux
- Demandes faites par des établissements et des organisations qui exercent de la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, le statut d'ancien combattant ou d'invalidité dans la prestation des services et dans leurs pratiques d'emploi
- Demandes faites par une personne (comme un professionnel de la santé)
- Demandes faites par des partis politiques
- Demandes faites par des établissements ou des organisations établis ailleurs qu'au Canada
- Demandes de subvention qui ne sont pas liées à l'un des domaines thérapeutiques d'intérêt pour AbbVie :
 - Anesthésie
 - Maladie de Crohn
 - Hémopathies malignes
 - Hidradénite suppurée
 - Maladie de Parkinson
 - Rhumatisme psoriasique
 - Infection par le virus respiratoire syncytial
 - Spondylarthropathies
 - Spondylarthrite ankylosante
 - Endométriose
 - Hépatite C
 - Arthrite juvénile idiopathique
 - Psoriasis
 - Cancer de la prostate
 - Polyarthrite rhumatoïde et arthrite connexe
 - Colite ulcéreuse

Échéancier

Notre but est de rendre une décision dans un délai de 90 jours civils suivant la

Corporation AbbVie
C.P. 120, Pointe-Claire / Dorval
Pointe-Claire (QC) H9R 4N5

Tél. : 514-906-9700
Télec. : 514-906-9701
www.abbvie.ca

réception de la demande. Ce délai pourrait être plus long si nous avons besoin d'informations supplémentaires (dans le cas d'une demande incomplète, p. ex.).

Des questions?

subvention-grant@abbvie.com